



# **Rapport 2007**

**25 Propositions pour le Développement  
Durable**



Caline JACONO  
*Présidente*

Le 8 mars 2007,

*Mesdames et Messieurs les candidats à la Présidence de la République,*

*Nombreuses sont les initiatives citoyennes qui vous demandent aujourd'hui de vous prononcer sur le développement durable, et plus particulièrement sur le volet environnemental.*

*Mais plutôt que de solliciter des engagements de principe, nous venons à vous pour nourrir vos actions. Le temps n'est plus au « il faudrait », mais au « comment faire ? ».*

*C'est donc avec simplicité, civisme et détermination que nous offrons des projets d'actions pragmatiques et que nous oeuvrerons pour s'assurer de leur mise en œuvre.*

*Ce n'est pas la défiance qui nous a inspirés mais au contraire l'intime conviction – justifiée, nous osons le croire - que nos décideurs actuels sont légitimes en leur place pour faciliter et orienter les changements.*

*En revanche, il nous semblait important de prendre la parole, en un temps où l'on parle beaucoup des jeunes générations mais trop souvent comme d'un concept théorique ou au travers du prisme d'un militantisme politique qui ne correspond pas à nos aspirations profondes de renouveau.*

*Cette voix, appuyée par les experts qui ont partagé leur savoir avec nous, nous espérons que vous saurez l'écouter. Elle se devait de s'exprimer en ce temps fort qu'est l'élection à la plus haute fonction de la République Française, elle continuera à se faire entendre chaque année auprès des décideurs économiques, politiques, associatifs...de notre pays.*

*Vous avez, Mesdames et Messieurs les candidats à la Présidence de la République, la possibilité d'être les précurseurs d'un mouvement de fond pour changer les modes de fonctionnements et les décisions de notre pays. Vous en avez peut-être même le devoir. Nous serons là, en tant que citoyens et jeunes leaders, pour vous soutenir dans cette voie que nous savons difficile, mais courte parce que l'urgence la commande.*

*En attendant que ces propositions trouvent un écho dans vos réalisations, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les candidats à la Présidence de la République, l'expression de notre considération très respectueuse.*

Caline Jacono.



## Sommaire

<b>Notre philosophie</b>	p4
<b>Clés de lecture</b>	p5
<b>Secteur Public et Organisations Internationales</b>	p6
1. Développer des indicateurs institutionnels de développement durable	p7
2. Faire des collectivités / administrations des exemples en terme de réduction de la consommation énergétique	p9
3. Créer un concours des communes les plus écologiques	p10
4. Renforcer la transparence des groupes d'intérêt	p11
5. Participer à la création d'une organisation mondiale de l'environnement	p13
6. Développer les achats publics responsables	p15
7. Orienter les importations de l'UE en fonction de critères développement durable	p17
8. Santé : développer la recherche sur les maladies négligées	p19
9. Favoriser un transport de marchandises durables à tous les échelons du territoire	p21
10. Donner aux citoyens les moyens de suivre la réalisation des engagements présidentiels	p24
11. Rendre transparente la fiscalité environnementale sur les prix des produits achetés par le citoyen	p26
12. Faciliter le vote des SDF pour développer l'insertion sociale et la citoyenneté	p28
<b>Entreprises, de la multinationale à la PME</b>	p30
13. Mécénat et création d'entreprise développement durable	p31
14. Structurer l'industrie du recyclage et optimiser le tri sélectif	p32
15. Introduire le développement durable au sein de la formation continue	p34
16. Développer une filière spécifique de formation au développement durable dans le bâtiment	p36
17. Labelliser les ISR	p38
18. Généraliser le bilan carbone et communiquer les résultats sur les produits	p39
19. Donner les moyens aux consommateurs d'évaluer les politiques développement durable des entreprises	p40
20. Lutter contre les stratégies de contournement dans le domaine de la RSE	p42
<b>Individus et société civile</b>	p44
21. Diffuser le développement durable aux salariés via les comités d'entreprise	p45
22. Aider les français à télétravailler	p47
23. Adapter les méthodes pédagogiques à l'éducation au développement durable	p49
24. Permettre une cohérence d'action individuelle vis-à-vis du développement durable	p51
25. Créer des comités développement durable communaux	p53
<b>Les contributeurs</b>	p56



## **Notre philosophie**

Depuis sa fondation en juin 2005, Planet-D se trouve au croisement entre le monde étudiant, marqué par l'inventivité et l'engagement, et celui des décideurs économiques et politiques, proches du terrain et des préoccupations du quotidien. Aujourd'hui, notre questionnement est toujours aussi central : comment permettre aux jeunes générations de réfléchir et de se former aux démarches pratiques du développement durable, sans pour autant nier la nécessité d'agir rapidement pour la résolution des problèmes soulevés par une telle notion ?

Pour relever ce défi, nous allons chaque année travailler avec et sur des acteurs ciblés et rechercher leur engagement sur quelques propositions pragmatiques. Ce rapport annuel aura pour vocation d'être un soutien à la prise de décision, en étant à la fois un document de réflexion des étudiants et d'action des décideurs.

Ce premier rapport ne pouvait être pleinement exhaustif mais veut initier ce dialogue de long terme entre les décideurs de demain et ceux d'aujourd'hui pour construire le développement durable.

En 2007, nous ne pouvions que nous tourner vers ceux qui dessineront les grandes orientations politiques du pays : les candidats à la Présidence de la République Française.

A un an de la Présidence Française de l'Union Européenne, dans un contexte d'urgence environnementale toujours plus marquée et soumis à des impératifs économiques souvent divergents, Planet-D a voulu imaginer et proposer des formes d'engagement présidentiel pour un développement durable.

Puissions-nous être entendus, et susciter un débat fécond au sein des institutions républicaines et parmi nos futurs dirigeants.



## Clés de lecture

La diversité des formations des contributeurs de ces propositions amène une forte richesse dans les thématiques abordées et les pistes proposées pour les traiter.

Planet D s'est appuyé sur cette diversité pour élaborer des solutions adaptées à chaque type d'acteur concerné par le développement durable : Sciences Po s'est davantage intéressé aux évolutions de l'administration centrale et des organisations internationales, l'ENS aux collectivités, HEC aux entreprises, l'Ecole Polytechnique au rôle des ingénieurs, Dauphine au management, etc.

Cette approche pluridisciplinaire permet de soumettre des notices de mise en place qui correspondent au langage de chaque type d'acteurs. Ainsi, par exemple, une loi nouvelle n'est efficace que si l'on prend en compte ses besoins, ses attentes et ses modes de raisonnement. Il en est de même pour l'action sur les collectivités locales : les difficultés d'application de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) en sont un bon exemple.

**Les propositions sont donc classées selon le type d'acteurs dont il est prioritaire de faire changer le comportement ou orienter les actions** pour avancer sur la thématique développement durable concernée. Le classement se fait autour de trois types d'acteurs :

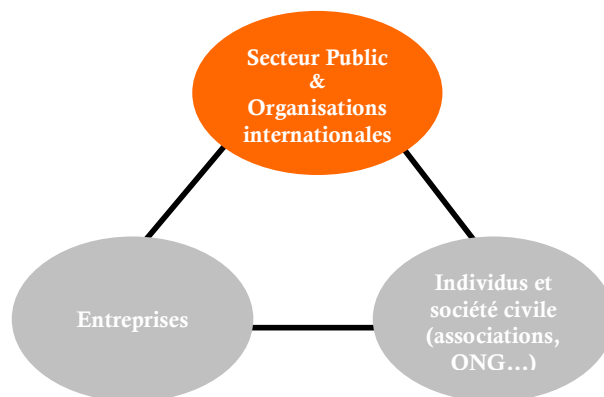


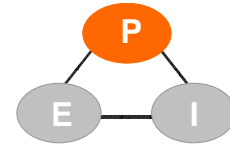
La légende suivante a été suivie :

- L'acteur prioritairement visé est en orange. ■
- Si un autre type d'acteurs est nécessaire en support, il est en bleu pâle. ■
- Les types d'acteurs non directement visés par la proposition sont en grisé. ■



**Acteurs visés :**  
*Secteur public et organisations  
internationales*





## 1. Développer des indicateurs institutionnels de développement durable

### Diagnostic / problèmes identifiés :

Disposer d'une information de qualité est sans doute ce qui fait le plus défaut pour de nombreux pays qui cherchent à mettre en place une véritable politique de développement durable. Les indicateurs de développement soutenable (IDS) constituent une solution privilégiée pour appréhender ce défaut d'information au moment de la décision, et notamment les indicateurs institutionnels de développement durable (IIDS), car ces derniers renseignent sur la qualité même de la politique de développement durable qui est mise en œuvre.

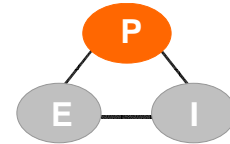
L'hypothèse est donc qu'une politique peut être plus ou moins "bonne" en fonction de critères non rattachés aux *résultats* mais aux *processus* de l'action publique : transparence de l'action, suivi, coordination, formation, participation... voilà quelques unes des "qualités institutionnelles" qui peuvent être évaluées par tout un tas d'indicateurs institutionnels de développement durable.

Or, en dépit de leur intérêt, les IIDS sont de loin les indicateurs les moins utilisés aujourd'hui (loin derrière les indicateurs économiques, puis sociaux, puis environnementaux, qui sont tous des indicateurs de *résultats*... les indicateurs institutionnels arrivent en dernière position). Plusieurs problèmes sont identifiables pour expliquer ce retard :

- Les IIDS sont des indicateurs moins aisés à construire que les autres (données qualitatives bien souvent, coût élevé de la collecte des données, problèmes de définition de l'objet à mesurer, etc.) ;
- Les IIDS existent déjà en grand nombre mais ils sont dispersés (telle collectivité va développer tel IIDS, telle autre se portera sur des IIDS différents tout en ignorant le travail de sa voisine...);
- Les pouvoirs publics ne tiennent pas à développer ce genre d'indicateur (les IIDS évaluent la qualité des institutions... enjeux politiques et électoraux).

### Réponse proposée :

Mettre davantage en valeur des IIDS et unifier partiellement les méthodologies afin de rendre leur utilisation plus large.



**Modalités de mise en œuvre :**

- Fournir un effort international de création, diffusion et de collection d'IIDS.
- Fournir un effort national, et communautaire, de collecte de données pour pouvoir utiliser ces IIDS (mise en place d'une commission chargée de ce travail à l'INSEE par exemple). Considérer ce travail comme un véritable service public d'intérêt général (d'information) et d'aide à la prise de décision.
- Essayer de trouver un consensus, au niveau européen et au-delà, sur les méthodologies de construction des IIDS et de collecte des données correspondantes, afin de pouvoir utiliser ces indicateurs de façon comparative.
- Proposer un "Contrat de développement durable" au sein de son parti politique, dont le respect sera jugé au regard d'un *set* d'indicateurs soigneusement choisis.

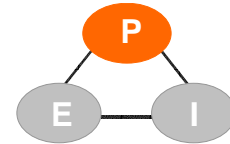
**Pertinence :**

Les politiques de développement durable étant par essence des politiques de long terme, il faut bien disposer d'indicateurs institutionnels pour pouvoir juger de notre politique sans en attendre les résultats qui ne viendront que beaucoup plus tard. Les IIDS seront donc d'une très grande utilité pour accroître l'efficacité des politiques mises en place.

La Commission du Développement Durable des Nations Unies a déjà entrepris, de façon encore très modeste, un travail de création, diffusion et collection d'IIDS. Il s'agirait donc de poursuivre cet effort.

L'idée d'un "Contrat de développement durable" semble intéressant car l'on demande de plus en plus au personnel politique de "rendre des comptes" par rapport aux actions entreprises. Cette sélection d'IDS et d'IIDS sera un moyen pour l'élue de le faire de façon précise, périodique et complète (davantage qu'avec la seule mesure de la croissance du PIB).





## 2. Faire des collectivités / administrations des exemples en terme de réduction de la consommation énergétique

### Diagnostic / problèmes identifiés :

L'Etat et les collectivités locales proches des citoyens sont en mesure de contrôler et d'influencer les choix énergétiques ou la demande énergétique que ce soit en améliorant la gestion de l'énergie dans leur propre patrimoine ou en y sensibilisant les consommateurs, ou encore en utilisant les procédures de marchés publics mises à leur disposition pour promouvoir les produits et services énergétiques présentant une meilleure efficacité énergétique.

### Réponse proposée :

Il nous est demandé à tous d'agir pour le développement durable. Or, l'Etat ne peut se contenter de faire des projets ou d'inciter d'autres entités à réduire leur consommation énergétique. En tant que gros consommateur d'énergie dans ses divers locaux, l'Etat, par l'administration publique, se doit de montrer l'exemple afin d'inciter les Français à l'utilisation de tels procédés.

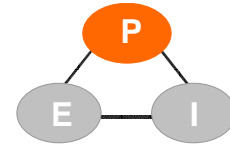
### Modalités de mise en œuvre :

- utilisation de ces techniques dans les locaux administratifs de l'Etat et des collectivités territoriales (ministères, mairies, préfetures...) puis, à terme, dans tous les lieux publics (écoles, musées...).
- sensibiliser les employés de ces différents lieux aux gestes écologiques (trier les déchets, éteindre la lumière, ne pas laisser couler l'eau...).
- campagne de communication autour de la mise en œuvre de ce projet.
- incitation aux magasins spécialisés pour qu'ils mettent en valeur les produits permettant une réduction de la consommation énergétique.

### Pertinence :

On connaît l'importance des petits gestes quotidiens dans la réduction de la consommation énergétique (une lampe basse consommation consomme 5 fois moins d'électricité, réduction de 33 à 50% du débit d'eau pour certains embouts de robinet...)

Si les gestes de chacun d'entre nous comptent, les gestes de structures aussi importantes que l'administration publique et les collectivités territoriales ont un impact encore plus grand sur la réduction de la consommation d'énergie.



### 3. Créer un concours des communes les plus écologiques

#### Diagnostic / Problèmes identifiés :

Si certaines communes ont mis en place des Agendas 21 innovants, réalisé des avancées significatives en terme de Développement Durable, ce mouvement n'est pas encore généralisé. Il faut donc encourager les communes en retard à suivre ces pionnières et permettre aux meilleures de valoriser, de façon simple, leurs actions auprès de leurs concitoyens.

#### Réponse proposée :

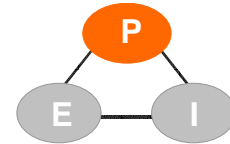
Création d'un label/concours des communes les plus écologiques sur le modèle des « villes et villages fleuris »

#### Modalités de mise en oeuvre :

- La participation à ce concours sera volontaire. Les communes seront invitées à présenter un dossier à l'organisation responsable. Les communes seront ensuite évaluées selon plusieurs critères, qui reflèteront l'impact de la commune sur l'environnement : émissions de CO2 (modes de transport utilisés - consommation d'électricité), cadre de vie, recyclage des déchets, traitement des eaux.
- Le concours se déroulera à différentes échelles (départementale, régionale, nationale) ; les meilleures communes de chaque niveau pourront concourir au niveau supérieur. Cette hiérarchie permettra de créer un label « village vert » à plusieurs degrés, label qui sera affiché à l'entrée des communes concernées.
- Ce concours devra être accompagné d'une campagne de communication visant à promouvoir le label que les communes les écologiques obtiendront. Une récompense pourra éventuellement se traduire par des allègements fiscaux (paradoxalement, habiter une commune verte est aujourd'hui bien plus coûteux qu'une commune non soucieuse de l'environnement).

#### Pertinence :

Ce concours suscitera une émulation entre les communes qui sera source de motivation aussi bien pour la mairie que pour les citoyens. Il fédèrera de plus les citoyens d'une commune autour d'un projet collectif et permettra une reconnaissance des actions menées en faveur du développement durable. Enfin le label des « villes et villages verts » augmentera l'attractivité des communes qui se les verront décerner.



## 4. Renforcer la transparence des groupes d'intérêt

### Diagnostic / problèmes identifiés :

L'activité des groupes d'intérêt est une réalité particulièrement présente aujourd'hui sur le plan national et encore davantage au niveau européen. On recense plus de 15 000 professionnels du lobbying à Bruxelles ce qui en fait la 2<sup>ème</sup> plus grosse concentration après Washington.

Le lobbying constitue un moyen tout à fait légitime d'accès aux institutions parlementaires et gouvernementales. L'utilité de l'implication d'experts et de professionnels dans l'élaboration de la législation nationale et communautaire est indéniable et son maintien est indispensable pour assurer l'efficacité et la pertinence du travail législatif.

Néanmoins, le manque de transparence de l'activité des groupes d'intérêt peut poser problème quant à son caractère démocratique et à l'efficacité des législations mises en oeuvre.

La France et l'Union européenne ne disposent pas d'une réglementation précise au sujet du lobbying à la différence des Etats-Unis (Lobbying Disclosure Act) ou du Canada où les groupes d'intérêts sont particulièrement présents.

Un Livre vert sur la Transparence a bien été présenté en mai 2006 par la Commission européenne mais il se contente de poser des contraintes "facultatives" aux différents groupes d'intérêt présents à Bruxelles.

### Réponse proposée :

Dans ce contexte, la mise en place d'une réglementation claire et stricte à ce sujet à l'échelle nationale et européenne serait bénéfique à la fois aux groupes d'intérêt ainsi qu'à l'UE et aux Etats membres en général.

### Modalités de mise en œuvre :

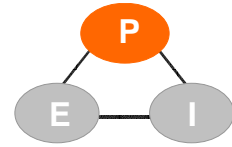
- définir clairement la fonction de "lobbyiste" à l'instar de la législation canadienne (lobbyiste-conseil, lobbyiste-d'entreprise, lobbyiste-d'organisation)
- rendre obligatoire l'inscription des représentants de groupes d'intérêt sur un registre public afin de responsabiliser les acteurs et d'être en mesure de les sanctionner en cas de faute grave (cf : proposition des députés français A.Grossleost et P.Baudouin).
- un "code de bonne conduite" existe déjà en matière de lobbying européen, il s'agit désormais de le rendre obligatoire.

### Pertinence:

Encadrer le travail des groupes d'intérêt par le biais d'une procédure plus transparente serait d'une double utilité : l'activité des lobbys serait perçue comme davantage légitime aux yeux des citoyens

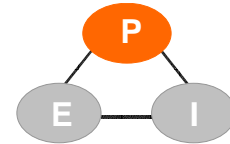


## *Action publique*



et cela pourrait également aboutir à l'élaboration d'une législation équilibrée prenant en compte tous les aspects des questions posées. De telles mesures permettraient par ailleurs de réduire le déséquilibre qu'il existe actuellement entre les groupes d'intérêts d'entreprises et l'activité de lobbying des ONG, syndicats...

Le "déficit démocratique" est un souci majeur de l'Union européenne. Des mesures pour encadrer l'action des lobbys pourrait contribuer à le résorber et réconcilier en partie les citoyens des Etats membres avec la construction européenne.



## 5. Participer à la création d'une organisation mondiale de l'environnement

### Diagnostic / problèmes identifiés :

La gouvernance environnementale ne semble pas assez développée et organisée pour mener une action cohérente et efficace à la différence de la gouvernance économique.

Il existe pourtant différents outils à l'échelle internationale mais leurs faiblesses sont nombreuses :

- le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) manque de moyens financiers et humains pour agir concrètement en dehors des études qu'il propose et de la gestion des divers accords internationaux dont il est en charge (problème du système de financement basé sur des contributions volontaires des Etats);
- les Accords Multilatéraux Environnementaux (AME) ne sont pas suffisamment coordonnés et hiérarchisés. Ils ne disposent pas de mécanismes de sanctions vis à vis des Etats qui ne tiennent pas leurs engagements;
- le Fonds Environnemental Mondial (FEM) qui finance le surcoût de l'application des AME dans les pays en développement a un budget trop faible par rapport au territoire qu'il couvre et aux projets concrets qu'il soutient;
- l'OMC fait bien état d'une clause environnemental (article XX du GATT) mais son interprétation reste variable comme on l'a vu par le passé, occasionnant ainsi une relative incertitude juridique.

### Réponse proposée :

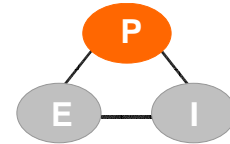
Devant l'inefficacité de la gouvernance environnementale telle qu'elle est organisée aujourd'hui, la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME) fonctionnant selon des règles précises et contraignantes apparaît indispensable afin de rationaliser l'action mise en place en la matière.

### Modalités de mise en œuvre :

- Créer une OME selon le même schéma de fonctionnement que l'OMC (Conférence des parties, organe scientifique et technique, secrétariat, organe de règlement des différends...).
- Prévoir un mécanisme susceptible de sanctionner les pays dérogeant aux règles.
- Doter cette organisation d'un budget suffisant basé sur des contributions régulières des Etats.



## Action publique



- S'assurer de la publication d'un rapport de suivi régulier présentant des données environnementales fiables et unifiées.
- Faire du FEM l'outil financier de l'OME pour soutenir les projets concrets.
- Agir auprès de l'OMC en parallèle afin d'améliorer sa crédibilité sur les aspects environnementaux (ex : imposer la présence d'experts environnementaux au sein de l'organe de règlement des différends).
- Instaurer une OME de façon progressive, passant d'abord par une augmentation du budget et des compétences du PNUE. Bâtir l'OME autour du concept de Développement Durable (protection de l'environnement sans menace pour la croissance économique) et du principe "pollueur-payeur".

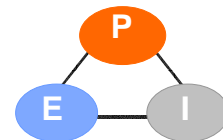
### **Pertinence:**

La rationalisation de l'action internationale en matière d'environnement permettra d'importants gains d'efficacité. L'existence d'une OME devrait faciliter la conclusions de nouveaux AME et pourrait constituer une incitation pour les Etats à appliquer ces accords du fait d'un "effet de réputation" considérable.

La naissance d'une OME sera l'occasion d'organiser la gouvernance mondiale sur de sujets jusqu'alors peu pris en compte (déforestation, épuisement des ressources halieutiques...).

Une OME bâtie selon les mêmes principes que l'OMC représentera un interlocuteur crédible face cette dernière.

Sa mise en place progressive permettra de ne pas effrayer certains pays (ex : USA) tandis que son fonctionnement faisant une large part au concept de Développement Durable et du principe de pollueur payeur rassurera également les pays en développement.



## 6. Développer les achats publics responsables

### Diagnostic :

En décembre 2006, le MEDD constate un manque de formation et d'information des acheteurs publics et des opérateurs économiques sur le sujet de la performance sociale et environnementale. Il propose pour pallier cette carence une plus grande professionnalisation du métier d'acheteur public, qui serait alors en mesure de sensibiliser les offrants à un comportement écoresponsable. Il faut cependant aussi s'intéresser à l'offre : la formation pourra certes permettre de favoriser une demande et une offre de produits écoresponsables mais elle n'aura de sens que si, en parallèle, de nouveaux opérateurs économiques, autres que les partenaires traditionnels des collectivités publiques, peuvent émerger et développent par leur offre ce marché en y créant une compétition émulative.

Il existe en effet des PME innovantes déjà inscrites dans un mode de production durable, que ce soit dans le domaine des écoproduits ou de l'économie sociale et solidaire. Ces opérateurs économiques, situés hors de la vue des acheteurs publics et bien souvent incapables, à court terme, de répondre à une demande massive, pourraient également être soutenus.

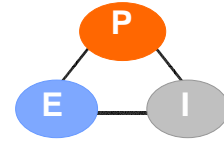
### Réponse proposée :

- Donner plus de visibilité aux entreprises écoresponsables des secteurs des écoproduits et de l'économie sociale et solidaire ;
- Permettre à ces acteurs de se développer au contact des pouvoirs adjudicateurs.

### Modalités de mise en œuvre :

Ces décisions politiques seront les plus efficaces si elles sont prises au niveau régional ou communal. Le type d'acte législatif à décider pour les mettre en œuvre reste ouvert.

- Aide à la décision d'attribution des marchés publics : rédiger un recueil précis des entreprises écoresponsables sur le territoire (écolabellisées ou relevant de l'économie sociale et solidaire).
- Labellisation des démarches d'écoresponsabilité : favoriser à terme une **Labellisation Unique Européenne** (à travers les « Eco-emballages ») qui s'appliquerait à la fois aux entreprises (classification globale, sous-traitants exclus) et aux collectivités publiques (classification interne, par service) écoresponsables.
- Partenariats PME-Acheteurs publics-Partenaires traditionnels : si un offrant disposant des forces productives nécessaires à l'exécution d'un marché demeure cependant incapable de répondre à ses exigences sociales et environnementales, un partenariat doit pouvoir être mis en place avec une PME écoresponsable disposant des compétences et techniques nécessaires à l'exécution complète dudit marché.



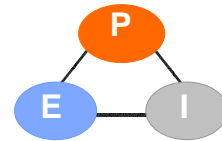
- Réservation de marchés aux PME écoresponsables, au titre de l'action publique pour le développement local: une politique de soutien de l'offre de produits socialement et écologiquement raisonnés par le biais des marchés publics peut être soutenue par les collectivités publiques. (Mieux encadrer en relation avec les dispositions du CMP)

**Pertinence :**

La préférence accordée à la recherche de nouveaux opérateurs économiques pour l'exécution de marchés publics durables, au détriment de la formation, ne s'oppose pas aux objectifs poursuivis par le MEDD.

Le choix des partenaires traditionnels en matière d'achats publics éco-responsables peut sembler moins profitable et viable sur le long terme qu'une démarche de confiance envers de nouveaux acteurs ayant l'avantage de stimuler l'esprit entrepreneurial et de développer les PME innovantes en leur permettant de se structurer pour faire face à une demande massive de produits durables.





## 7. Orienter les importations de l'UE en fonction de critères développement durable

### Diagnostic/ Problème :

Les entreprises françaises hésitent souvent à s'engager dans de réelles politiques DD car elles craignent d'abaisser leur compétitivité face à des entreprises du Sud produisant à moindre coût en raison de normes environnementales et sociales moins exigeantes.

Ce différentiel peut les mener de plus à délocaliser une partie de leur production dans ces pays, engendrant des effets négatifs tant sociaux (perte d'emploi) qu'environnementaux (augmentation des distances de transport).

Il est donc nécessaire de résorber un tel dumping environnemental et social.

### Réponse proposée :

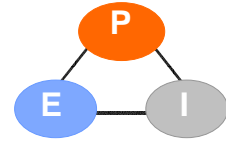
Il faut inciter l'Union Européenne à intégrer des critères de Développement Durable au sein de la négociation des accords commerciaux avec les pays émergents. Le but n'est pas de réinstaurer un protectionnisme contraire aux normes édictées par l'OMC, ni de limiter l'accès à nos marchés de ces pays, ayant besoin de ces débouchés pour assurer leur développement et chez qui nous exportons nous-mêmes nos propres marchandises et services. Il s'agit avant tout d'internaliser des coûts environnementaux non pris en compte par le marché dans la production de certains biens et marchandises.

Seuls certains critères fondamentaux seraient donc exigibles dès la mise œuvre de l'accord, le reste étant des objectifs d'amélioration à moyen et long terme.

L'objectif est de s'appuyer sur les accords bilatéraux existants entre l'UE et des pays en développement exportateurs pour orienter les conditions de production qui seraient contraires aux comportements vertueux réclamés par l'urgence du changement climatique et la détérioration de l'environnement (ex : **green tax sur les produits à forte émission de CO2**).

### Modalités de mise en œuvre :

- Lancer des accords pilotes sur certains produits / pays du Sud pour en prouver la faisabilité et corriger les éventuels effets pervers.
- Concevoir et présenter l'ensemble du programme comme un levier d'amélioration des conditions de production dans les pays origines et non comme un moyen de freiner leurs exportations en UE :
  - En fixant des objectifs atteignables financièrement et temporellement
  - En apportant un véritable accompagnement (expertise, soutien financier éventuel...) pour rendre possible les améliorations souhaitées



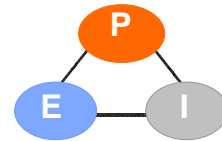
- Profiter de la prise de la présidence européenne par la France pour développer ce projet. Un travail de négociation peut être entamé auparavant sous la présidence allemande, très sensible à ces problématiques, notamment sur les dimensions environnementales.

**Pertinence :**

La puissance publique peut avoir un réel impact sur la sphère économique et ses conséquences potentiellement négatives sur la société par des politiques volontaristes et innovantes de négociation des échanges commerciaux.

Ce programme est, de plus, l'occasion d'apporter un soutien précis et utile au développement durable des pays du Sud.

Au niveau national et européen, elle redonnerait un signal fort de soutien aux entreprises qui s'astreignent aux normes européennes environnementales et sociales plus contraignantes.



## 8. Santé : développer la recherche sur les maladies négligées

### Diagnostic/problèmes identifiés :

Les moyens de la recherche publique sont très inférieurs à ceux de la recherche privée, qui n'est pas toujours orientée dans le sens de l'intérêt général. Certaines maladies, ne font donc l'objet d'aucune recherche car elles ne représentent pas un marché solvable.

Quelques chiffres significatifs :

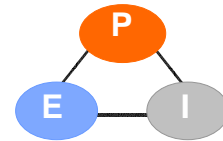
- 4 milliards d'euros de R et D pour Sanofi Aventis en 2005, 700 millions d'euros de budget du département Sciences du vivant du CNRS et 500 millions d'euros de budget pour l'INSERM (les seuls organismes publics faisant de la recherche dans le domaine pharmaceutique).
- 0,05 % du PIB du budget des Etats européens sont consacrés à la R et D en santé, alors qu'aux Etats-Unis le taux est de 0,2 %.

### Réponse proposée :

Favoriser la recherche sur les maladies dites négligées du fait de l'insuffisance de personnes atteintes (maladie rare ou orpheline) ou de leur concentration au sein des pays pauvres. Cette action doit avoir lieu à la fois dans le public et dans le privé, notamment en rapprochant ces deux mondes très éloignés en France.

### Modalités de mise en œuvre :

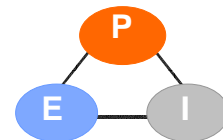
- Analyse des domaines de recherche dans les industries pharmaceutiques, afin de faire un état des lieux des études sur les maladies orphelines ou négligées.
- Choix d'une politique d'incitation à la recherche dans certains domaines :
  - avantages fiscaux, et exclusivité commerciale pour les entreprises développant des médicaments orphelins;
  - avantages fiscaux importants sur les recherches concernant les maladies négligées;
  - système de rémunération lors du développement de médicaments (par exemple rachat des brevets par les pouvoirs publics, ou achats anticipés).
- Redistribution, augmentation et coordination des moyens de la recherche publique.



**Pertinence :**

Un renforcement du dialogue entre les universitaires, les entreprises pharmaceutiques, les associations d'accompagnement des malades, et les autorités de santé publique est nécessaire et urgent pour définir une politique de recherche pharmaceutique durable, c'est-à-dire économiquement viable tout en s'intéressant à l'ensemble des maladies.

Des actions sont aussi naturellement à mettre en œuvre au niveau international des décisions prises en France lors d'une concertation de tous les acteurs concernés seraient déjà un pas en avant considérable.



## 9. Favoriser un transport de marchandises durables à tous les échelons du territoire

### Diagnostic / problèmes identifiés :

Le développement du transport ferroviaire est devenu un objectif consensuel. Celui-ci est fondé sur le constat d'une croissance soutenue des besoins de transport de marchandises et la nécessité du développement durable, c'est-à-dire la sécurité des personnes, la cohésion sociale, la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Or de 1971 à 1996, le trafic de marchandises a plus que doublé, essentiellement au bénéfice de la route (hausse supérieure à 150 %). Dans le même temps, le fret ferroviaire a perdu un quart de ses parts de marché et le transport fluvial plus de la moitié. [Source : *Projet de schémas de services collectifs de transport de marchandises et de voyageurs, novembre 2000*]. Jusqu'en 1997, le budget de l'Etat ne prévoyait pas de ligne budgétaire pour contribuer au financement des investissements ferroviaires. Ainsi, la répartition des investissements en infrastructures entre les modes de transport en France s'est faite au détriment du transport ferroviaire : de 1980 à 1998 inclus, les investissements en infrastructures de transport se montent à 1 000 milliards de francs pour les routes (nationale, départementale et communale) et les autoroutes, soit 65,4 % de l'ensemble des investissements tandis que seulement 297,4 milliards de francs sont investit pour le ferroviaire, soit 19,4 % du total. [Source : *Rapports annuels de la Commission des Comptes de Transports de la Nation*].

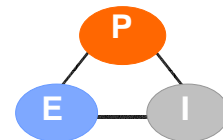
Les transports routiers restent le point noir de la lutte contre le réchauffement climatique et engendrent congestion des voiries et diverses nuisances dont sonores. Tous ces coûts externes du transport routier, ne sont pas internalisés par les transporteurs mais par la collectivité. Selon l'étude INFRAS/IWW conduite en 1995, les coûts de tous les transports confondus représenteraient en Europe pour l'année 2000 environ 10 % du produit intérieur brut, soit 700 milliards d'euros.

### Réponse proposée :

Favoriser le report modal à tous les échelons du territoire et améliorer la souplesse des modes de transports plus favorables à l'environnement.

### Modalités de mise en œuvre :

1. Pour renforcer leur compétitivité et attirer de nouveaux clients, les opérateurs ferroviaires doivent augmenter la vitesse moyenne des trains de fret. La solution passe par la modernisation de la technologie (exemple de r-shift-r) qui rendra le fret ferroviaire plus rapide, et moins cher que la route.
2. Valoriser les réseaux existants. En priorité, avec des sillons internationaux de qualité qui permettent des vitesses d'acheminement améliorant l'efficacité et la fiabilité du mode

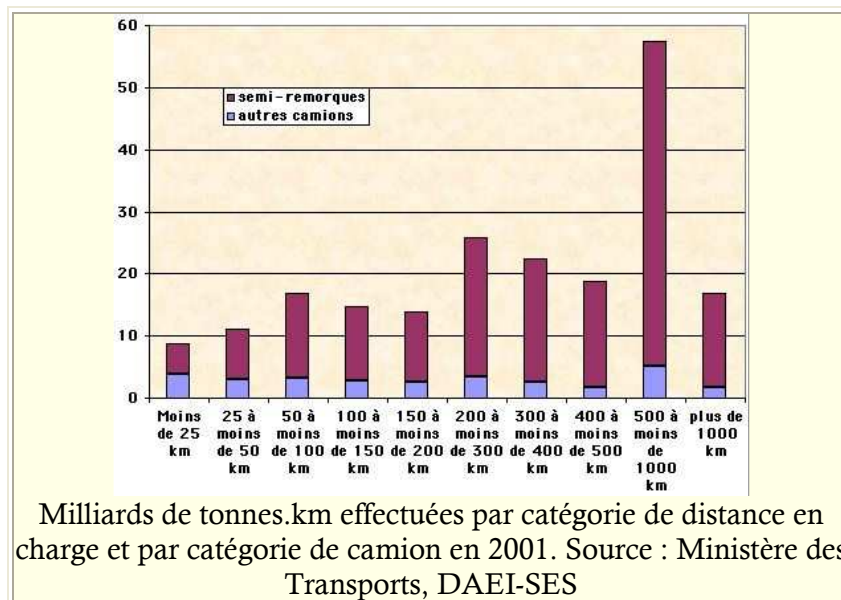


3. ferroviaire. Il est nécessaire pour cela d'engager des investissements pour éliminer les nombreux goulots d'étranglement qui limitent le développement du trafic, notamment aux abords des grands centres urbains.
4. Afin de répondre à l'objectif de croissance globale du fret ferroviaire, il est nécessaire de compléter le réseau actuel par de nouvelles connections ou des contournements de certaines agglomérations (On peut citer, pour la France : Lyon, l'Ile-de-France, Metz - Nancy, Nîmes - Montpellier, etc.).
5. Création d'une taxe RPLP au profit des régions (comme en Suisse) sur tous les réseaux routiers parallèles au rail pour financer la création de nouvelles lignes ferrées.
6. Ouvrir le marché du fret à la concurrence en assurant l'entretien des rails par un forfait de maintenance versé à Réseau Français Ferré. En effet, les sociétés ne souhaitent pas être dépendantes d'un seul acteur car une grève de la SNCF peut avoir des effets dévastateurs économiquement. Les transporteurs ne prendront pas le train pour le seul plaisir de consommer de l'électricité plutôt que du pétrole. Ils exigeront également de la rapidité, de la ponctualité, de l'internationalité, un service 24/7 !
7. Extension et amélioration des trams-trains et du système auto-train de la SNCF évitant une pénible traversée du territoire tout en voyageant avec sa voiture (Train fret pour la voiture et voyageurs pour les passagers comme le Shuttle entre la France et l'Angleterre).
8. Trouver des crédits pour le Réseau trans-européen de fret ferroviaire (R.T.E.F.F.) qui n'est pas financée faute de marges de manœuvre dans le budget européen. Aujourd'hui encore de nombreux problèmes subsistent et entravent la fluidité des acheminements : saturation du trafic sur les axes internationaux les plus utiles, inadaptation technique - avec le problème de l'interopérabilité - et des procédures administratives d'échanges entre réseaux des différents pays.
9. Interdire les transports routiers traversant la France entière et rendre l'utilisation de la " Magistrale Eco-Fret " obligatoire dès qu'elle sera opérationnelle.
10. Créer un label : « transport par train » et privilégier fiscalement les entreprises qui ont recours aux modes alternatifs à la route (aides fiscales aux chargeurs et aux transporteurs, sans double-aide).
11. Favoriser l'approvisionnement centralisé des centres commerciaux via des plates-formes. Création de pôles multimodaux: parc-relais (comme à Lyon) à l'entrée des grandes villes pour y laisser sa voiture gratuitement et emprunter les transports en communs. Révisions à long termes des Plans de Développement Urbains (PDU) pour assurer des échanges cadencés entre villes et banlieues avec délestage des liaisons Fret par des liaisons secondaire les contournant. Réorganisation du transport autour des camions pour la distribution locale, et le transport ferroviaire et fluvial et par les « autoroutes » maritimes pour les longues distances.
12. S'inspirer des anglais en développant des partenariats public privé avec les entreprises au cas par cas pour la construction de plates-formes logistiques via des subventions des régions. Freight Facility Grant (FFG) : cette subvention aide à équilibrer les coûts d'implantation pour les entreprises désirant développer des installations de manipulation de marchandises et de stocks embranchées, par rapport aux coûts des plates-formes logistiques basées sur le transport routier. Track Access Grant (TAG), Company Neutral Revenue Support (CNRS) etc...

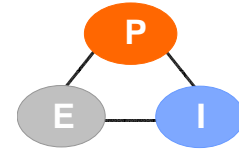
13. Favoriser le développement de sociétés de transports multimodaux en incitant les grandes entreprises du secteur à fusionner ou à créer des partenariats afin de répartir leurs compétences. (ex : la SNCF, pourrait développer une offre incluant la distribution locale par camion).

**Pertinence:**

25% du trafic des marchandises se fait sur de longues distances (plus de 500km), où il est envisageable de le substituer le camion par le train et par la voie d'eau.



Bibliographie : ADEME, Lucien Dumont-Fuya (président FCD, fédération chargeurs et distributeurs), Samada, RFF, SRA, Transport for London, DREIF, Jean Marc Jancovici (manicore)



## **10. Donner aux citoyens les moyens de suivre la réalisation des engagements présidentiels**

### **Diagnostic/ Problème :**

La campagne présidentielle est traditionnellement l'occasion de promesses qui ne sont malheureusement pas toutes suivies une fois que le candidat qui les émet est élu.

Cet écart permanent est une des sources de désintéressement et de désengagement de nombreux Français de la politique, handicapant structurellement la construction d'un projet commun pour l'avenir de notre société.

### **Réponse proposée :**

Pour répondre au besoin de transparence accrue des électeurs, il faut mettre à leur disposition un outil leur permettant de suivre régulièrement la mise en œuvre des engagements présidentiels et de comprendre pourquoi certains ne sont pas encore réalisés ou ne pourront être réalisés.

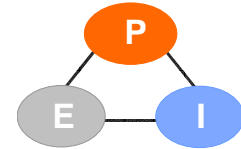
L'objectif premier est de renverser la tendance actuelle où les hommes politiques communiquent à des moments choisis sur un nombre limité de leurs avancements, occultant ainsi l'ensemble des éléments qu'ils n'ont pas encore pu mettre en œuvre.

L'objectif second est de permettre une réflexion plus pragmatique et donc une réaction plus rationnelle des Français sur les programmes politiques et sur la possibilité de leur mise en œuvre.

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Création d'un site Internet mis en ligne au début de la campagne présidentielle et complété jusqu'aux législatives. L'usage d'Internet se justifie par la place forte qu'a prise ce media dans les modes d'information utilisée par les français et la possibilité d'y diffuser un contenu régulièrement mis à jour.
- Le contenu de ce site serait :
  - La présentation de l'ensemble des engagements présidentiels et de la majorité élue présentée de manière simple et pédagogique avec des possibilités de rentrer dans des niveaux de détails très fins pour ceux qui sont particulièrement intéressés par un sujet.
  - Face à ces engagements, des indicateurs de progrès seraient affichés ainsi que les dates de réalisation prévues.
  - Tous les 6 mois, chaque ministre met en ligne sous forme écrite ou vocale, voire sous la forme d'un chat avec les électeurs, l'état d'avancement de ses travaux : s'il a pris du retard sur certains thèmes, il peut alors expliciter les éléments à la source de ce retard. Les internautes peuvent alors réagir sur le site par des commentaires / forums.





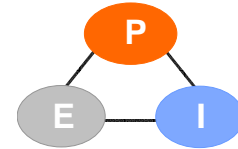
- Une large communication doit être faite autour de ce site afin que chacun puisse devenir familier avec cet outil. Il pourrait d'ailleurs être aussi un bon support d'éducation civique au lycée pour présenter les grands enjeux pour la France et inciter les plus jeunes à aller chercher une information directe plutôt que de recevoir celle retraitée par les médias.

### **Pertinence :**

L'écart promesses / réalisations décrédibilise les propositions réellement innovantes qui sont aujourd'hui perçues comme une illusion supplémentaire qui ne sera pas suivie d'effet.

Mettre en place l'outil présenté ci-dessus est un moyen d'enrichir le débat démocratique en associant innovation et transparence.

L'outil et le processus ainsi mis en place permettront également de rendre à la politique toute sa réalité de changement et de transformation. La politique redeviendrait non seulement un lieu de paroles, mais aussi d'actions.



## 11. Rendre transparente la fiscalité environnementale sur les prix des produits achetés par le citoyen

### Diagnostic / problèmes identifiés :

Des taxes visant à limiter l'impact environnemental de certaines activités ou à internaliser les coûts relatifs à ces impacts ont été récemment développés. Elles restent aujourd'hui encore assez limitées quant à leurs domaines d'application.

Ces mesures fiscales ont été mises en place du fait :

- d'une prise de conscience des risques environnementaux à venir et du coût des mutations technologiques nécessaires
- d'une évaluation des coûts engendrés en termes de santé, ou de réhabilitation des milieux naturels par exemple

Ces mesures politiques résultent de pressions de la part des citoyens en général, de populations affectées directement, des scientifiques et autres experts. Les mesures fiscales décidées peuvent avoir une réelle efficacité en internalisant les coûts, c'est à dire en rétablissant une certaine « justesse » dans le prix payé par le consommateur. Cette « justesse » n'est toutefois que le reflet de certaines valeurs (s'engager à dépolluer les sites affectés par la production des produits achetés par exemple).

Comment maintenir une telle politique fiscale si elle n'est pas rendue visible au niveau du consommateur ?

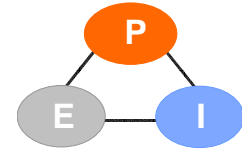
### Réponse proposée :

Donner de la lisibilité au fait qu'un produit a reçu une subvention, réduisant de fait le prix payé par le consommateur, ou qu'un produit a été taxé (car polluant par exemple) augmentant de fait le prix, permet au consommateur de :

- comprendre comment sont utilisés ses impôts (subvention à l'agriculture biologique par exemple visible lors de l'achat d'œufs bio).
- pouvoir ensuite en tant qu'électeur soutenir ou non les politiques et les valeurs exprimées à travers ces choix fiscaux.

### Modalités de mise en œuvre :

Rendre la totalité des taxes et subventions visibles sous forme de pourcentage, ou de prix numérique, pour chaque produit acheté. L'exemple d'une telle politique déjà mise en œuvre serait la taxe environnementale sur les produits électroniques, dont le montant est indiqué clairement à l'achat des produits. Aller plus loin et indiquer sur tous les produits achetés la part « cachée » du prix relevant de mesures fiscales correctrices

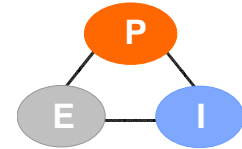


**Pertinence:**

De façon générale, rendre lisible les logiques économiques qui amènent à composer un prix rend au citoyen une forme de liberté de choix, tant dans le prix du produit que dans la politique qui a mené à cette évaluation.

Le prix reste la synthèse d'information par excellence, mais les détails de cette synthèse doivent rester accessibles, car ces détails sont soumis à des choix politiques, à des valeurs.

Ce système valorise les produits responsables et change durablement parce que consciemment les comportements des individus. Ce système permet également de rendre tangible donc véritablement intelligible et évaluables les politiques fiscales choisies et menées par nos dirigeants.



## 12. Faciliter le vote des SDF pour développer l'insertion sociale et la citoyenneté

### Diagnostic / problèmes identifiés :

L'article 81 de la loi du 29 juillet 1998 permet aux SDF de s'inscrire sur les listes électorales. Ils peuvent demander le rattachement à un organisme d'accueil pour obtenir leur carte d'identité, l'inscription sur les listes se fait alors soit dans la commune où est situé l'organisme d'accueil dont l'adresse figure sur la carte d'identité datant de six mois au moins, soit dans la commune où est situé l'organisme d'accueil qui a fourni une attestation établissant un lien entre le SDF et cet organisme vieux d'au moins six mois.

Or le ministère de l'Intérieur a effectué une enquête auprès des préfetures de métropole pour mesurer l'impact de cette disposition. Au mois de février 2000, seulement 640 SDF se sont inscrits sur les listes représentant seulement 0,2 % des SDF métropolitains.

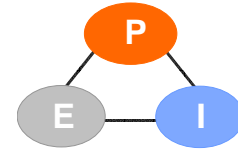
De plus, le nombre d'organismes ayant demandé ou obtenu leur inscription sur la liste établie par les préfets n'est pas suffisant. Certaines associations, notamment parmi celles qui se consacrent pourtant à l'accueil des personnes précaires, ont exposé à la mission leurs craintes d'être débordées par les contraintes de gestion représentées par la domiciliation. Peu de centres communaux d'action sociale, pourtant relais de premier niveau de l'information et de l'orientation des personnes arrivées sur le territoire de la commune, ont fait acte de candidature pour obtenir le statut d'organisme d'accueil agréé. (*Données et chiffres tirés du site de la LDH*).

Il est difficilement acceptable qu'à l'exclusion sociale née de la perte d'un domicile fixe et souvent liée à une exclusion économique soit renforcée par l'impossibilité d'exercer leur citoyenneté. Le droit de vote, droit fondamental dans une démocratie, ne doit pas être subordonné à des considérations matérielles, car c'est un droit inaliénable.

### Réponse proposée :

Il y a deux travaux essentiels à réaliser, chacun à un niveau différent.

- Le premier travail doit concerner les organismes d'accueil. Il apparaît nécessaire d'augmenter le nombre d'organismes d'accueil inscrits comme organismes agréés.
- Le deuxième travail doit favoriser et faciliter la procédure d'inscription individuelle. Il serait avantageux de faciliter la procédure pour l'inscription sur les listes électorales.



**Modalités de mise en œuvre :**

Pour l'Etat, les préfectures, les collectivités territoriales :

- faciliter juridiquement, si possible, l'inscription des organismes d'accueil sur la liste des organismes agréés
- encourager cette inscription en expliquant aux organismes concernés son intérêt et en leur apportant une aide pour les démarches juridiques
- aider à la formation des employés et bénévoles de ces organismes pour qu'ils puissent pleinement aider les SDF dans leur démarche

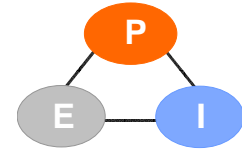
Pour les organismes d'accueil :

- encourager les SDF à s'inscrire sur les listes électorales en leur expliquant l'importance du droit de vote et en les aidant dans leur démarche
- .Ces centres, s'ils ne sont pas agréés par la préfecture, doivent être capables de savoir à quel organisme le SDF désireux de s'inscrire doit s'adresser.

**Pertinence:**

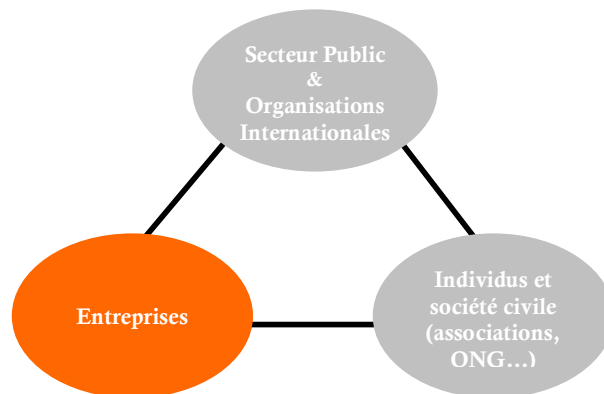
Le droit de vote est l'un des droits les plus importants en démocratie : il est inaliénable. Or, il ne suffit pas d'écrire ce droit dans les textes de loi, il appartient également à la responsabilité politique de mettre tout en œuvre pour que les personnes puissent l'exercer.

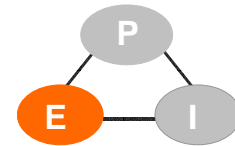
De plus, faciliter l'accès au droit de vote pour ces personnes exclues est une condition nécessaire à l'établissement d'une société durable : la sortie de la participation démocratique de ces personnes est en effet un risque élevé d'explosion ou du moins de perturbations sociales.



## **Acteurs visés :**

*Entreprises, de la multinationale à la PME*





### 13. Mécénat et création d'entreprise développement durable

#### Diagnostic / Problème identifié :

A l'heure actuelle, les initiatives prises dans le sens du développement durable se font majoritairement à travers les associations. Celles-ci bénéficient des subventions diverses qui cherchent à encourager les individus à créer une activité autour du développement durable. Mais le développement durable ne doit pas se borner au domaine associatif qui ne peut vivre que sous perfusion des aides financières. Le développement durable doit intégrer le cœur même de l'activité et de l'emploi en se plaçant au centre de la démarche de création d'entreprise. C'est ainsi que le développement durable pourra être la source de nombreuses créations d'emplois et générer par lui-même ses propres moyens d'avancer.

#### Réponse proposée :

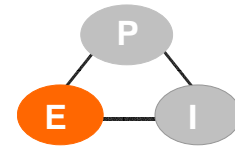
Tisser les liens entre développement durable et démarche entrepreneuriale dès le début de la démarche de création d'entreprise. Pour cela, il faut créer un mécanisme de mécénat durable qui permet aux gros investisseurs (entreprises, banques, investisseurs institutionnels...) de soutenir la création d'entreprises de développement durable tout en étant exonérés d'impôts sur les sommes investies.

#### Modalités de mise en œuvre :

Création d'un organisme intermédiaire chargé de collecter ces fonds et de les affecter aux projets de création d'entreprise. Les entreprises bénéficiant de ces subventions devront faire l'objet d'un suivi sur ces activités et leur rapport effectif avec le développement durable. A terme, l'entreprise devra rembourser la somme à l'organisme en question. On retombe donc sur le principe du taux à zéro.

#### Pertinence :

Ce mécanisme permet d'intégrer le développement durable dans les entreprises naissantes aujourd'hui qui feront l'environnement économique de demain. L'organisme intermédiaire dépend dans un premier temps des donations des mécènes mais prend rapidement son autonomie grâce au retour des fonds investis qui créent une nouvelle boucle d'investissement durable.



## 14. Structurer l'industrie du recyclage et optimiser le tri sélectif

### Diagnostic / problèmes identifiés :

En France, 80% des déchets ménagers finissent à la décharge ou incinérés. Si l'on prend en compte le total des déchets produits en France chaque année (déchets industriels et municipaux compris), seulement 6% des déchets sont recyclés (Chiffres ADEME).

Nous voyons trois causes possibles à cet état de fait : l'inefficacité du tri sélectif ; le manque de structuration et de dynamisme de l'industrie du recyclage en France ; l'absence de politique nationale centrée sur le secteur des déchets.

A l'échelle européenne, il existe des pays (Allemagne, Belgique, Danemark...) dont l'industrie du recyclage fonctionne efficacement et permet de constater une forte mise à disposition de matières recyclées au niveau des inputs des entreprises, limitant ainsi les gaspillages et les atteintes multiples à l'environnement.

### Réponse proposée :

1. Œuvrer pour un rapprochement des industries européennes du recyclage ;
2. Améliorer le tri sélectif au niveau des consommateurs français ;
3. Structurer le secteur industriel français dédié au recyclage.

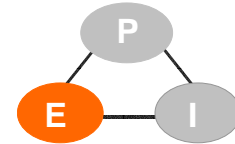
### Modalités de mise en œuvre :

1. D'après les textes européens, le Conseil des Ministres a compétence pour rapprocher les législations des Etats-membres en vue d'une harmonisation et de la mise en place d'une politique européenne commune. Impliquer la FEAD (Fédération Européenne des Activités du Déchet et de l'environnement) dans les négociations.
2. Uniformisation du code couleur des poubelles françaises : étant donné l'ampleur du nombre de poubelles concernées, il faudrait spécifiquement charger les recycleurs de récupérer les poubelles vétustes, et d'assurer leur transformation en poubelles conformes aux nouvelles règles. Il faut un accord-cadre entre les principaux acteurs de l'industrie nationale/européenne du recyclage, pour uniformiser la production de conteneurs colorés.
  - Apposition de la couleur retenue sur les emballages concernés : ici, le meilleur outil de mise en place est soit un décret ou une loi spécifique sur la prévention des déchets.
  - Mettre en place un système de consigne sur les contenants plastique et verre (PET) :





## *Action des entreprises*

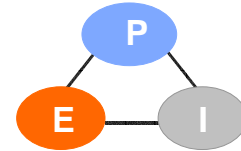


- a) Intégration du coût de la consigne sur l'étiquette des produits (prix d'achat)
  - b) organiser la récupération par des entreprises privées chargées de restituer la consigne (localisation près des lieux communs de la consommation)
  - c) Relier ces entreprises aux producteurs de boissons (enjeu : faire en sorte que les bouteilles récupérées coûtent moins cher, à l'input, que la production de verre)
3. Orienter les investissements français, à l'instar des pôles de compétitivité, vers le secteur du recyclage des déchets ; de même, mettre en valeur les intermédiaires qui récupèrent les matières recyclées et les fournissent aux producteurs de neuf.

### **Pertinence :**

Une telle solution permettrait :

- d'éviter le recours systématique à l'incinération ou à la décharge, processus difficilement soutenables sur le long terme
- de favoriser les transferts de matières entre les unités industrielles du recyclage et celles produisant du neuf.



## **15. Introduire le développement durable au sein de la formation continue**

### **Diagnostic / Problème identifié :**

La problématique du développement durable ne doit plus se contenter de la réflexion. Ces principes doivent se traduire dans les faits. Or les acteurs potentiels de ce changement doivent avant toute chose savoir ce qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent le faire. Pour cela, le véritable levier se situe dans le monde professionnel car c'est une fois que le développement durable sera intégré à la logique économique (qui dirige notre société) qu'il pourra enfin prendre toute son ampleur. Chaque personne au sein de l'entreprise et chaque travailleur indépendant peut changer la vision de son métier à travers le développement durable. Le responsable achat doit comprendre comment il peut réaliser des achats responsables et à travers quels repères. Le responsable marketing doit s'interroger sur la façon dont il peut transmettre un message responsable. Un architecte ou un maître d'ouvrage doit être mis au courant des modalités de l'éco construction... Or ces personnes ne se voient pas forcément proposer une telle formation par leur entreprise et encore moins quand c'est un travailleur indépendant.

### **Réponse proposée :**

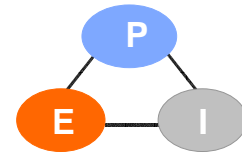
Instaurer des systèmes d'obligation où d'incitation forte afin de systématiser la formation professionnelle au développement durable. Celle-ci doit pouvoir être proposée à deux niveaux :

- Programmes spécialisés par métier pour les branches qui peuvent appliquer de façon pratique les principes du développement durable
- Programme plus général pour les professionnels pour qui la participation à un développement durable à travers leur activité professionnelle est moins évidente. Et cela tout particulièrement pour les cadres dirigeants et les responsables pour leur fournir les références et compléments de connaissance les plus pertinents sur les dimensions politiques, juridiques, économiques et sociologiques de l'environnement et du Développement durable. Cette formation doit développer leur aptitude à déterminer la politique la plus adéquate pour leur organisation et à mettre en oeuvre des stratégies intégrant les préoccupations de l'environnement et du Développement

### **Modalités de mise en œuvre :**

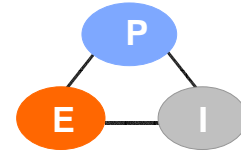
On peut distinguer trois cas différents :

- Les entreprises : instaurer un pourcentage fixe et obligatoire du portefeuille de formation consacré aux formation développement durable
- Les PME-PMI : soutien des pouvoirs publics par des subventions et des incitations fiscales afin qu'elles forment leur employés au développement durable à travers les chambres de commerce et de formation régionales
- Etat et collectivités : rendre obligatoire la formation des cadres dirigeants de l' Etat à travers des programmes existants tels que ceux proposés par le Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable



**Pertinence:**

Cette démarche permettrait à chacun de prendre conscience de sa responsabilité et de sa capacité d'action dans la mise en place d'un développement durable et cela, dans une logique professionnelle. Même si de nombreuses grandes entreprises commencent à se doter d'un département développement durable, le secteur des PME ou les travailleurs indépendants sont encore à l'écart de cette logique et peu informés des bonnes pratiques.



## **16. Développer une filière spécifique de formation au développement durable dans le bâtiment**

### **Diagnostic / problèmes identifiés :**

Aujourd'hui le secteur du bâtiment est confronté à deux types de problèmes :

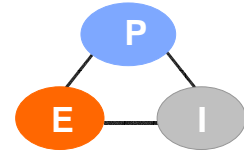
- Il doit tout d'abord faire face à une demande supérieure à l'offre alors que les entreprises du secteur peinent à trouver la main d'œuvre dont elles auraient besoin du fait de la désaffection des jeunes pour ce secteur.
- Il doit modifier ses pratiques et ses modes de construction pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et préserver l'environnement. Ceci d'autant plus que l'exigence du consommateur va s'accroître grâce à la mise en place du « diagnostic de performance énergétique » depuis le 1er novembre 2006. Or jusqu'à présent, les consommateurs voulant construire ou rénover leur habitat sur le modèle des habitations passives ou bioclimatiques ont toujours été confrontés au scepticisme des professionnels.

### **Réponse proposée :**

Créer une véritable filière professionnelle attractive, et soutenir la formation en continue des professionnels (architectes, ingénieurs, économistes et techniciens du bâtiment, urbanistes aménageurs, artisans, ouvriers, personnels d'encadrement des entreprises du secteur, maîtres d'ouvrage) à l'évolution des techniques.

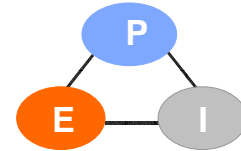
### **Modalités de mise en œuvre :**

1. Développer des formations en alternance pour tous les niveaux d'études comprenant notamment des stages dans les pays voisins ayant plus d'expérience et de nombreuses visites chez des particuliers qui se sont construits des maisons économes par leurs propres moyens en faisant preuve d'imagination.
2. Le contenu théorique des cours doit être axé autour de la conception énergétique sobre et efficace des bâtiments, de l'utilisation optimisée des énergies renouvelables et du bilan carbone total lié à la construction d'un bâtiment.
3. Rendre la filière attractive par un système de bourses permettant notamment de financer les stages à l'étranger et par une réelle visibilité du travail des élèves (notamment par leur participation à la rénovation thermique des grands ensembles).
4. Créer des conditions d'avenir favorables pour cette filière via une politique de taxation progressive des émissions de GES du secteur et par une labellisation des entreprises en mesure de garantir l'efficacité et l'impact de leur activité.



**Pertinence:**

Le secteur du bâtiment représente aujourd'hui 24% des émissions de CO2. C'est un secteur à l'abri de la concurrence internationale et des risques de délocalisation qui pourra donc faire l'objet d'une taxation progressive et importante de ses émissions de GES. Par ailleurs le renouvellement du parc en logements neufs est seulement d'1% par an, et il faudrait rénover énergétiquement 400 000 logements par an pour atteindre les objectifs de Kyoto. Il est donc urgent d'avoir des professionnels français capables de répondre à ces objectifs. Ceci impose une revalorisation de cette filière susceptible de la rendre attractive auprès des jeunes gens mais aussi des jeunes femmes.



## 17. Labelliser les ISR

### **Diagnostic / problèmes identifiés :**

L'analyse extra-financière évalue les engagements, les politiques mises en oeuvre et les performances de l'entreprise dans les domaines sociaux, environnementaux et de gouvernance, liés à ses activités. A partir de l'exploitation des informations communiquées par l'entreprise ou par d'autres parties prenantes (les ONG, les syndicats, les médias, etc...), l'analyse extra-financière appréhende le niveau de prise en compte des impacts extra-financiers -sociaux, environnementaux et de gouvernance- de l'activité économique d'une entreprise.

L'analyse se fait à partir de grilles d'évaluation qui varient largement selon les agences. En Europe, le marché est très concurrentiel et chaque pays compte au moins une agence.

Cette diversité rend difficile les comparaisons entre entreprises et portefeuilles d'investissements, et de ce fait rend souvent peu aisée la compréhension et la lisibilité par les petits porteurs, empêchant un investissement individuel conséquent de ces derniers sur les actifs socialement responsables.

### **Réponse proposée :**

Dans ce contexte, unifier partiellement les méthodologies de notations pour favoriser l'ISR des petits porteurs pourrait être une première solution.

### **Modalités de mise en œuvre :**

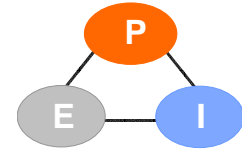
- favoriser la concertation des fonds, des grandes banques, des agences de notations pour définir un socle commun minimal méthodologique.
- faire la promotion de ces critères de notation auprès de l'Union Européenne pour qu'ils deviennent le socle d'une notation européenne commune sur le développement durable, tel un label de qualité.
- faire une campagne de communication sur les résultats pour que soient mieux compris les notations ISR auprès du grand public et que soient favorisés ces investissements.

### **Pertinence politique :**

Laisser travailler les différents acteurs financiers pour mieux intégrer l'analyse extra-financière dans leur notation, afin que le développement durable devienne un enjeu financier et non un enjeu de communication au travers de rapports DD annexes.

Faire en sorte que l'intérêt du développement durable soit mieux pris en compte par le grand public, grâce à des grilles de lecture simplifiées au niveau financier, levier essentiel d'une action efficace en faveur du DD.

Faire de l'Europe, un promoteur du développement durable comme elle l'a été pour l'environnement.



## 18. Généraliser le bilan carbone et communiquer les résultats sur les produits

### Diagnostic / problèmes identifiés :

50 % des émissions de gaz à effet de serre des ménages français sont dus à la fabrication et au transport des produits et services consommés (Source : ADEME). Comment choisir de manière responsable nos produits si l'on n'a pas conscience de leurs « coûts en CO<sub>2</sub> » ? Alors que, pour réellement donner la liberté de choix au consommateur sur le plan sanitaire, on a imposé aux industriels de communiquer la composition d'un produit alimentaire sur son packaging, une telle transparence n'est pas aujourd'hui exigée sur le plan environnemental.

### Réponse proposée :

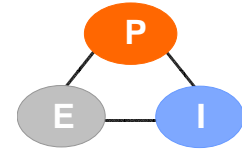
Utilisation de la méthode du Bilan Carbone pour généraliser des calculs de l'émission de GES générée par les activités des entreprises sur l'ensemble de la chaîne de valeur de leurs produits / services.

### Modalités de mise en œuvre :

- Loi en deux temps permettant d'évaluer et de diffuser les émissions de CO<sub>2</sub> des entreprises en rendant obligatoire :
  - En temps 1, la réalisation de Bilan Carbone sur l'ensemble de leurs activités
  - En temps 2, l'information au consommateur quant aux émissions de CO<sub>2</sub> liés à la fabrication et au transport des produits et services qu'elles proposent
- Mise en place d'indicateurs, idéalement sur le lieu de vente ou sur le packaging pour sensibiliser le consommateur à cette nouvelle information, avec, pour les produits, deux niveaux d'information sur le CO<sub>2</sub> émis
- La validité des mesures réalisées doit être vérifiées par un audit externe.
- Valorisation de la démarche auprès de l'UE.
- Soutien financier de l'Etat au développement de formations initiales et continues de cadres et employés capables de réaliser ce type d'études (voir thème formation au développement durable) et appui sur l'expérience de formation de l'Ademe.

### Pertinence:

L'outil Bilan Carbone est déjà mis au point par l'ADEME. Il faut l'affiner et le répandre dans toutes les entreprises et adapter l'outil à un calcul des émissions de GES générées par une activité précise. Pour les entreprises, ce sera à la fois un moyen de se doter d'un nouvel avantage comparatif face à leurs concurrents et aussi de prendre conscience de certaines pertes énergétiques coûteuses dont elles pourraient se passer par des investissements rentables à court ou moyen terme.



## 19. Donner les moyens aux consommateurs d'évaluer les politiques développement durable des entreprises

### Diagnostic/ Problème :

Le lien de confiance entre consommateurs et entreprises est rompu : plus de deux français sur trois n'ont plus confiance dans les grandes entreprises\*. Ce discrédit est porté aujourd'hui autant sur les mauvais élèves du Développement Durable que sur les entreprises aux meilleures pratiques. Ces dernières sont donc moins incitées à communiquer leurs avancements et donc moins poussées à agir puisque ces actions seront difficilement valorisables auprès de leur client.

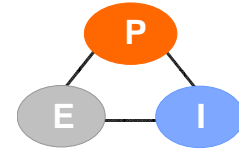
### Réponse proposée :

Il est nécessaire de casser ce cercle vicieux et donc qu'un troisième acteur garantisse que les communications Développement Durable des entreprises à leurs clients correspondent bien à de réelles actions.

### Modalités de mise en œuvre :

- Création de l'Agence Nationale pour le Marketing Durable (ANMD). Cette création peut se faire en intégrant et développant le BVP et / ou en partenariat avec des organismes privés (Vigeo, AFNOR).
- Son rôle :
  - S'assurer que les recommandations actuelles du BVP en matière de publicité sont respectées (à l'image de la veille réalisée par certaines associations comme Alliance)
  - Communiquer sur cette veille de manière lisible par tout consommateur de ces analyses sur son site Internet : une signalétique simple doit être adoptée (du carton rouge au carton vert); elle est la marque du soutien ou de la sanction du pouvoir public des communications et des politiques RSE des entreprises.
  - Proposer un label aux entreprises qui désirent sollicitées une enquête plus approfondie de cette agence et qui pourraient alors l'apposer sur les communications correspondantes. Ce sont les entreprises qui financent le coût de ce label et, par là même, l'essentiel du fonctionnement de l'agence.
- Faire de la mise en place de cette agence un exemple de co-construction avec les parties prenantes (fédérations patronales, ONG, associations de consommateurs) puis la promouvoir auprès du grand public.



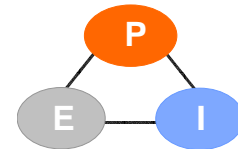


**Pertinence :**

Permettre aux entreprises réellement proactives de valoriser leurs actions grâce à la caution d'un tiers est un bon moyen pour accélérer la diffusion du Développement Durable au sein de l'économie française.

En valorisant ces entreprises, nous orienterons durablement les acteurs économiques vers une croissance et un développement alliant rentabilité économique et responsabilité environnementale et sociale.

*\*Source : étude Ethicity, cabinet de conseil en Développement Durable, sur un échantillon de 3375 personnes, mars 2006*



## 20. Lutter contre les stratégies de contournement dans le domaine de la RSE

### Diagnostic / problèmes identifiés :

Conformément à la logique du développement durable, la Responsabilité Sociale des Entreprises signifie qu'une entreprise doit non seulement se soucier de sa rentabilité et de sa croissance, mais aussi de ses impacts environnementaux et sociaux. Pour cela, l'entreprise devient plus attentive aux préoccupations de l'ensemble des parties prenantes à son activité : salariés, actionnaires, clients, fournisseurs et société civile dont les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont les porte-parole.

De fait, une démarche RSE ne se définit pas seulement par l'application effective des normes en vigueur (législation sur le travail et l'environnement, sur la transparence financière, et accords collectifs) mais s'accompagne d'engagements et d'initiatives volontaires, au-delà des obligations existantes.

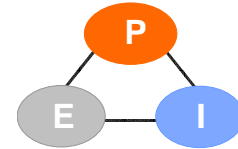
Il en découle une multiplication des chartes éthiques d'entreprises et autres engagements. Or l'information sur l'effectivité et la réalité de ces engagements est faible, tandis que leur suivi reste partiel. Bien que certaines entreprises fassent preuve d'une réelle volonté dans le domaine, les stratégies de contournement, qui consistent à utiliser la RSE comme un simple effet d'annonce, restent monnaie courante en dépit de la vigilance des agences de notation extra-financière.

### Réponse proposée :

Pour limiter les stratégies de contournement et ainsi faire en sorte que la RSE se traduise en actes, il s'agit d'inciter les entreprises concernées à la transparence, en renforçant le contrôle des leurs engagements autant du point de vue interne qu'externe. En parallèle de ce renforcement, il est nécessaire de mettre en valeur les comportements des entreprises proactives en matière de RSE.

### Modalités de mise en œuvre :

- **Modifier l'article 116 de la loi NRE et son décret d'application** (obligeant les entreprises françaises cotées de publier des informations sociales et environnementales dans leurs rapports de gestion) **sur les points suivants :**
  - le périmètre de consolidation : dans le cas des grandes entreprises à filiales multiples, il faut que le reporting se base sur une vision *consolidée* de l'entreprise, incluant certes ses filiales (périmètre financier), mais aussi ses sous-traitants. La notion de « périmètre développement durable » pourrait ainsi être mise en avant comme critère de référence.
  - l'amélioration des critères qualitatifs de reporting : les agences de notation extra-financière découvrent souvent que les engagements écrits ne correspondent en rien à la réalité. Il faut donc inclure dans la loi les *qualités* dont l'information fournie par l'entreprise devra faire preuve.



- la mise en place d'un système de sanction pour les entreprises ne s'acquittant de l'obligation du reporting annuel, afin de créer un phénomène d'incitation réellement dissuasif et d'inscrire la pratique dans les mœurs managériales.

- Rendre systématiques les audits de responsabilité sociale et environnementale et les confier à des parties indépendantes, et notamment les ONG, associations et pas seulement les cabinets d'audits, afin de permettre des contrôles impartiaux et fiables.

▪ **Soutenir la négociation du projet de normes des Nations Unies sur la responsabilité des transnationales en matière de droits humains:**

- afin qu'il donne s'appuie sur des mécanismes contraignants de mise en œuvre et d'application pas seulement à un ensemble de principes ou simple recommandations, comme avec le Global Compact ;

- afin que la norme prévoit la responsabilité civile et pénale des dirigeants des sociétés transnationales pour les violations commises par les entreprises qu'ils dirigent

▪ **Soutenir les démarches proactives :**

- en recourant davantage à la fiscalité (déduction d'impôts, subventions) pour récompenser les proactifs. Cet objectif pourra incomber aux régions et à l'Etat central ;

- en organisant un forum annuel public des entreprises proactives (les mieux notées), par secteur d'activité et par taille, pour partager les connaissances, expériences et bonnes pratiques.

**Pertinence:**

▪ **Modification de la l'article 116 de la loi NRE :**

Cela permettra de mieux encadrer les démarches socialement responsables des entreprises afin que la RSE ne se limite pas à une politique de communication, mais soit un véritable levier de progrès social et environnemental. Actuellement, seul le reporting est une obligation légale. L'action des entreprises pour la RSE reste soumise à des « soft laws » qui n'engagent la responsabilité de personne et empêchent de lancer la tendance qui modifiera la vision qu'a l'entreprise d'elle-même et de ses parties-prenantes.

▪ **Soutien de la norme des Nations Unies sur la responsabilité des transnationales en matière de droits humains:**

Il est souhaitable que le projet de norme des Nations Unies débouche à un texte contraignant car ce texte offre une revue complète des obligations auxquelles sont déjà soumises les entreprises selon les Traités et Conventions onusiens existants, et détaille concrètement ce que signifient ces obligations pour les entreprises, qui en l'état actuel ne sont pas plus contraignantes que les initiatives existantes dans leur périmètre respectif..

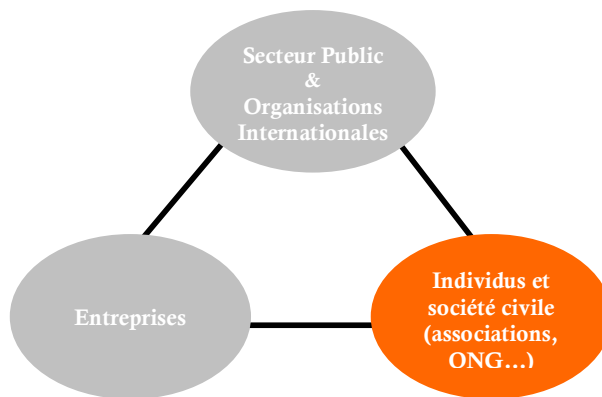
▪ **Soutien des entreprises proactives :**

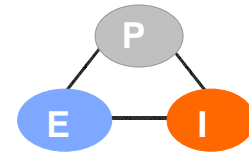
Par la visibilité des démarches d'entreprises proactives, il s'agit d'élever les standards de responsabilité sociale tout en diffusant les bonnes pratiques aux PMI et PME, nouveaux acteurs de la RSE.



# *Acteurs visés :*

## *Individus et société civile*





## 21. Diffuser le développement durable aux salariés via les comités d'entreprise

### Diagnostic/ Problème :

L'entreprise est certes un lieu de production de richesses mais aussi une communauté de travailleurs et donc un endroit propice pour susciter des actions communes positives. Cette potentialité d'incitation de ces groupes de personnes à des comportements utiles à notre société est encore trop peu utilisée.

### Réponse proposée :

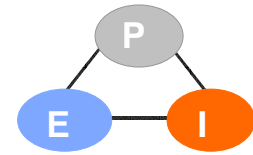
L'existence et le rôle des comités d'entreprise est définie par le droit du travail et donc par la puissance publique. Modifier leur rôle peut donc en faire un puissant levier de diffusion du DD au sein de la vie quotidienne (au travail et en dehors) de l'ensemble des salariés.

### Modalités de mise en œuvre :

- Imposer aux comités d'entreprise d'inclure des critères de Développement Durable dans leurs appels d'offre pour les achats dont ils ont la responsabilité (distributeurs de café par exemple).
- Elargir leur rôle à l'accompagnement des salariés vers la mise en œuvre du Développement Durable dans leurs vies quotidiennes :
  - Organiser et proposer des missions à réaliser lors de congés solidaires (action associative en France, activité humanitaire à l'étranger...)
  - Communiquer sur les possibilités et les intérêts (financiers, environnementaux...) de réduction de consommation d'eau, d'énergie chez soi, pour le transport...et proposer des aides pour les mettre en œuvre lorsque cela est nécessaire (prêts à taux bonifiés pour l'achat d'une voiture propre, la réalisation de travaux d'isolation...)
  - Mettre en place des actions collectives au sein de l'entreprise : promotion et ventes de produits issus du commerce équitable, création d'une filière d'approvisionnement de produits d'agriculture locale à destination des salariés, élaboration d'événements de sensibilisation (films, conférences...)
- Financer cet élargissement de compétence en attribuant aux comités d'entreprises 5% des montants prélevés actuellement dans le cadre du 1% logement, soit 70 millions d'euros en 2006.
-



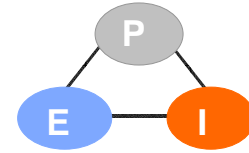
## *Action des individus avec l'entreprise*



- Amener les entreprises à soutenir ces actions par des incitations fiscales : des réductions d'impôts peuvent ainsi être accordées à celles qui auront soutenu des programmes permettant la réduction des émissions de CO2 chez leurs salariés.

### **Pertinence :**

L'entreprise est perçue souvent négativement par les français. Faire de ce lieu un point de départ de modes de vies innovants et durables est un moyen de mieux faire face aux enjeux auxquels notre société est confrontée, mais aussi l'occasion d'une réconciliation entre entreprises et travailleurs, source de richesse pour l'avenir.



## 22. Aider les français à télétravailler

### Diagnostic / problèmes identifiés :

Il y a environ 15,5 millions d'actifs dans le secteur tertiaire en France qui « consomment » 814 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires chauffés et dont 80% utilisent la voiture pour aller travailler. Tandis que 45% des salariés effectuent plus de 50% du temps des tâches éligibles pour du travail indépendant du lieu d'exécution, la croissance du secteur du bâtiment tertiaire, la pollution et la congestion urbaine deviennent des phénomènes de plus en plus préoccupants.

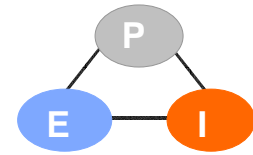
### Réponse proposée :

Augmenter de façon significative le recours au télétravail (7% de la proportion de la population active en 2003 pour une moyenne européenne de 13%).

### Modalités de mise en œuvre :

1. L'ANPE devra proposer systématiquement une formation à l'usage et à la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour tous les demandeurs d'emploi ayant un profil de télétravailleur potentiel.
2. Les cursus de formation professionnelle initiale (CFA, GRETA...), doivent comprendre des modules de formation à l'économie Internet intégrés à l'enseignement.
3. Développer l'apprentissage du télétravail dans les grandes écoles et universités via des « télé-cours » et des projets en équipes multidisciplinaires regroupant des étudiants de différentes formations à différents endroits du territoire.
4. La fiscalité à laquelle est soumise l'entreprise doit dépendre non de son lieu d'implantation mais du lieu où le travail est principalement réalisé pour bénéficier des exemptions dans les ZRR et les ZUS.
5. Création dans les communes rurales ou péri-urbaines, de centres de télétravail cofinancés par les pouvoirs publics et les collectivités locales dont les bureaux seraient loués à un tarif incitatif aux entreprises qui accepteraient d'y faire travailler leurs salariés "locaux". Un certain nombre de bâtiments publics administratifs (locaux vacants des mairies, classes d'écoles vides, Trésor Public...) pourraient être

reconvertis à cet usage pour en faire des lieux d'accès aux différents serveurs protégés de l'administration et des entreprises.

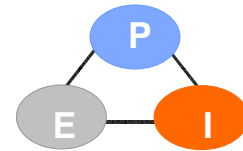


6. Créer des appels à projets afin d'avoir des expériences pilotes dans chaque région à l'instar du village de télétravailleurs Zevillage.
7. Développer les « bureaux mobiles » dans les administrations pour permettre aux fonctionnaires des différents services publics de venir faire des permanences dans les mairies au plus près des administrés et mutualiser les locaux des différents services publics.
8. Créer une obligation pour les administrations et les entreprises de motiver par écrit tout refus à une demande formalisée de télétravail.

**Pertinence:**

La France dispose d'infrastructures nombreuses et de qualité dans les TIC, ce qui pourrait en faire un des leaders mondiaux de cette forme de travail. Pour réduire les blocages psychologiques, il faut donc normaliser le rapport au télétravail via des mesures très incitatives permettant une expérimentation facile pour les administrations et entreprises. Il faut également favoriser le lien de confiance entre le salarié et l'employeur d'où la nécessité de mettre en place des formations permettant d'attester vis-à-vis de l'employeur d'une réelle capacité à télétravailler. Le télétravail est une solution permettant le maintien en activité des jeunes mères de familles nombreuses, handicapés, personnes soumises à une durée de transport dirimante, réadaptation à l'emploi, mutation du conjoint, et de rééquilibrer notre territoire.





## **23. Adapter les méthodes pédagogiques à l'éducation au développement durable**

### **Problématique :**

L'éducation au Développement Durable se diffuse aujourd'hui dans toute l'Europe. Nous sommes d'ailleurs actuellement dans la décennie de l'Education au Développement Durable décrétée par l'UNESCO.

La plupart des pédagogies mises en œuvre ne vont cependant, la plupart du temps, pas au delà de l'observation et de la connaissances des milieux naturels et des recommandations de base pour des actions individuelles (vélo, tri, économies d'énergie, etc.)

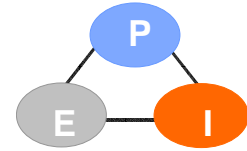
Parmi les pédagogies développées, rares sont celles qui mettent l'accent sur l'explication de l'interaction des systèmes naturels avec les systèmes humains et sur l'importance des processus collaboratifs pour résoudre les enjeux environnementaux.

### **Réponse proposée :**

- Développer l'apprentissage de la complexité par **une mise en situation** de gestion environnementale
- Evaluer l'Education au Développement Durable par ces mises en situation.
- Faire émerger des processus collaboratifs dans le cadre scolaire permettant d'appréhender à une échelle restreinte l'interdépendance de l'ensemble des acteurs mondiaux dans la gestion des systèmes naturels.

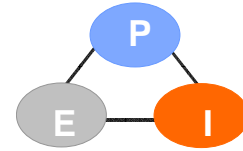
### **Modalité de mise en œuvre :**

- Introduction de l'ingénierie écologique dans l'ensemble des formations où cela est pertinent.
- Donner la possibilité à des jeunes de former des collectifs de type associatif à statut particulier et dans les domaines du développement durable, dès l'âge de 16 ans
- Donner à ces collectifs une autonomie de gestion sous compétence étatique et dans certaines aires.
- Développer des visites de terrains de systèmes naturels sous un angle fonctionnaliste et pas seulement patrimonial.



**Pertinence :**

- Ces politiques permettraient aux nouvelles générations de mesurer l'interdépendance ainsi que la diversité de nature et d'intérêt des acteurs du fonctionnement des systèmes naturels et humains.
- L'incitation au travail collaboratif sous forme associative dès 16 ans permettrait de promouvoir une citoyenneté écologique par l'action de groupe et permet de promouvoir une conscience écologique.
- Enfin, le recentrage des pédagogies sur une vision fonctionnaliste des systèmes naturels permettrait de développer les procédés d'ingénierie écologique qui à leur tour permettraient de réduire sensiblement nos impacts sur l'environnement et l'usage de technologies coûteuses pour la gestion des milieux naturels.



## 24. Permettre une cohérence d'action individuelle vis-à-vis du développement durable

### Diagnostic / problèmes identifiés :

Une multitude d'actions sont aujourd'hui engagées en faveur du développement durable. Les incitations sont elles aussi multiples. Chaque citoyen peut s'impliquer, au travail, dans sa vie privée. Une multitude de conseils lui sont données, de « petits gestes » à réaliser.

Cette forme d'incitation et les possibilités de calcul d'impact proposées au grand public sur de nombreux sites web, ne permettent pas à chaque individu de mesurer :

- la part relative de l'impact de chacune de ses actions
- la cohérence de sa démarche vis-à-vis de l'environnement.

### Réponse proposée :

- Définir un standard d'impact global et de sous-catégories d'impact.
- Rendre lisible le **poids relatifs** des actions engagées (ex : en matière de transport versus tri des déchets).
- Donner une **échelle géographique** de pertinence à chacune des actions engagées. (ex : pollution des eaux : un apport de pollution local touche tout un bassin versant, une décharge à ciel ouvert pollue intensément mais de façon très locale, l'émission de CO<sub>2</sub> est peu polluante mais contribution à l'échelle mondiale au changement climatique).
- Donner la **mesure des collectifs** impliqués à chacune des échelles (ex : tri : les citoyens de la commune, transports de marchandises : région / pays, GES : monde entier)

### Modalités de mise en œuvre :

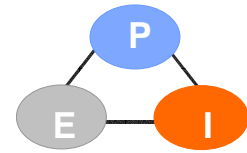
1/ Comme chacun peut et doit calculer ses impôts en fonction de ses revenus, chacun pourrait calculer ses impacts autour de règles de calcul définies, sur des critères nationaux mais aussi locaux - Ex : rejet de CO<sub>2</sub> pour un immeuble versus immeuble répondant à des normes de développement durable (ex : HQE) –

2/ Opérationnaliser l'empreinte écologique en s'appuyant uniquement sur les indicateurs scientifiques consensuels pour :

- calculer l'impact d'un individu ou de collectifs (une commune, un immeuble par exemple)
- séparer les impacts locaux / régionaux / globaux
- séparer les impacts en fonction des échelles de temps nécessaire à une résolution de ces impacts ou à un renouvellement des ressources utilisées.

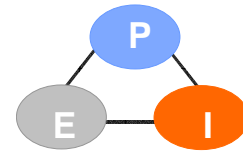


## *Action des individus avec l'état*



### **Pertinence:**

Il existe un semblant d'accord sur le fait que seule une révolution dans les modes de vie et les mentalités permettra de répondre à l'urgence des défis auxquels nous devons faire face. Sans vouloir instaurer une grande nouvelle religion répondant à tous les aspects de nos vies, il est fondamental de pouvoir dessiner un schéma de vie cohérent sur le plan du développement durable et de lui donner un sens et une pertinence à chacune des échelles de notre vie (foyer, quartier, ville, entreprise, région, etc.)



## 25. Créer des comités développement durable communaux

### Diagnostic / Problèmes identifiés :

Les collectivités commencent à susciter la création de réunion de citoyens pour les faire participer à la prise de décisions impliquant leur cadre de vie : installation d'incinérateur, réalisation de travaux d'aménagement de voirie...

Ces actions sont cependant limitées à l'arbitrage entre les impacts négatifs potentiels d'un projet et ne sont pas mises en œuvre sur une base régulière : réfléchir ensemble aux actions DD positives à mettre en œuvre à l'échelon local est pourtant une nécessité pour avancer.

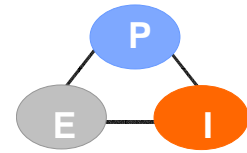
### Réponse proposée :

Impliquer d'avantage les individus au sein des communes par la formation de groupes de réflexions : comités communaux. Ces groupes de réflexions serviraient d'une part de relais top-down de l'information théorique (réchauffement climatique) et pratique (moyens mis à disposition) gouvernementale (voir proposition précédente) d'autre part de relais bottom-up des idées individuelles, synthétisées sous la forme de propositions soumises à la mairie afin d'agir de manière concrète en faveur du développement durable.

Nourrir ces comités par des bulletins gouvernementaux donnant des éléments d'information et de réflexions clairs sur la façon de participer à un plus grand respect de l'environnement.

### Modalités de mise en oeuvre :

- Création dans chaque commune/communauté de commune de France d'un comité composé de citoyens volontaires dédommagés de manière symbolique qui se réunirait régulièrement pour envisager des actions d'information et également pour discuter de projets visant à promouvoir le développement durable à l'échelle de la commune (utilisation d'énergies renouvelables,). Ces propositions pourraient par la suite déboucher sur l'élaboration ou l'enrichissement d'agenda 21 locaux.
- Ces groupes de réflexions n'auraient aucun pouvoir décisionnel, leur rôle serait de soumettre des propositions au pouvoir décisionnel des mairies. Des mairies pilotes peuvent cependant décider de leur donner une voix sur des sujets DD où la remonté directe des choix des citoyens semblent particulièrement nécessaires.
- Ces comités seront aussi une base solide pour mettre en place des conférences de citoyens à des niveaux plus larges (régionaux et départementaux).
- Création, par le gouvernement, d'une revue donnant des informations claires, concises et actualisées à un niveau théorique (réchauffement climatique...) et pratique (informations légales, processus à suivre pour promouvoir le chauffage solaire, le recyclage des déchets...)



**Pertinence :**

Le désengagement de nombreux citoyens pour la politique, qui se traduit par les fortes abstentions aux différentes élections, ne signifie pas un désintérêt pour le traitement d'enjeux politiques, comme le montre l'engagement croissant dans des activités associatives en rapport avec l'amélioration de la vie au sein de la cité.

Susciter ce maillage local direct à travers toute la France permettra à la fois de susciter un plus grand intérêt pour la politique et pour le Développement Durable et donnera des clés aux élus locaux pour prendre des décisions pragmatiques, co-construites avec leur électorat et qui auront une forte légitimité, au-delà des clivages partisans.





## *Les contributeurs*





**Merci aux professeures qui ont soutenu nos réflexions,**

**Merci aux membres du réseau Planet D qui ont contribué à  
l'élaboration de ce document :**

*Barthes Julien  
Bertrand Gautier  
Blanquart François  
Bouhana Perrine  
Brunetti Adrien  
Caminade Juliette  
Choumert Guillaume  
Conrardy Céline  
Contamin Raphael  
Davin Grégory  
de Parseval Henri  
Deterre Cécile  
Gitiaux Florent  
Gombert Anne  
Julien Roxanne  
Lerma Alvaro  
Mallard François  
Martinou Raphaël  
Merienne Anne  
Mizrahi Claire  
Nercy Prune  
Paquot Yvan  
Riboli-Sasco Livio  
Rosichini Laurence  
Roy Loraine  
Sembres Thomas  
Uzabiaga Arnaud  
Vieville Maxime  
Xiang Li  
Wattiau Adeline*

*Qu'ils soient les premiers d'une longue lignée !*